

L'étranger, les migrations : atelier à Nîmes, le 16 octobre 2016¹

Introduction

Ce matin nous avons essayé de voir ce que la Bible pouvait nous enseigner sur notre attitude envers les étrangers. Je me suis bien gardé de parler des lois, des défis posés par la migration massive des derniers temps, du climat général en France, de ce qui pourrait toucher le domaine politique. C'est le sujet de cet après-midi. Si vous aviez voulu entendre un spécialiste de ces questions, vous auriez pu inviter quelqu'un de la Cimade ou d'une autre association. Mais vous avez invité un pasteur généraliste. Il va commencer par vous raconter une histoire.

C'est l'histoire d'un homme que j'appellerai Ahmed, un Pakistanais d'une quarantaine d'années, grand, athlétique même, ne parlant pas très bien le français. Il m'a trouvé grâce à RESF, et il est venu me voir, parce qu'il a été débouté du droit d'asile, dans des conditions qui lui semblaient terriblement injustes. Il voulait savoir ce qu'il pouvait faire.

Voici ce qu'il a raconté. Dans son pays, c'était un enseignant. Il est même allé faire deux années d'études en Angleterre. Au retour, il a voulu militer pour les droits des femmes, avec une association. Mais cela n'a pas plu aux islamistes traditionnels. L'un de ses collaborateurs a été tué. Il s'est enfui, changeant de domicile tous les quinze jours. Il a mis sa femme et ses enfants en lieu sûr, et il a réussi à gagner la France où il a demandé l'asile. Sa demande a été rejetée en première instance et il a fait appel. Mais son avocat ne lui a pas communiqué la date de l'audience en appel : du coup il n'a pas pu présenter personnellement son cas. De plus, l'avocat ne lui a pas communiqué la décision du tribunal de Montreuil, il l'a découverte sur le tard en passant directement par le tribunal. Il y avait peut-être un problème de changement d'adresse. Administrativement parlant, la seule chose que je pouvais lui conseiller, c'était de réunir de nouveaux documents et à partir de ces éléments nouveaux de recommencer.

L'asile

L'histoire d'Ahmed me permet d'aborder deux sujets que vous devez connaître. La loi sur l'asile, et les raisons pour lesquelles 80 % des demandeurs d'asile son déboutés.

L'asile, c'est la protection. La Convention de Genève de 1951 oblige les États signataires à porter assistance aux personnes qui ont fui leur pays pour échapper à un grave danger. Les cas sont précis : toute personne craignant d'être persécutée « du fait

¹ Voir mon dossier AEEBLF > Etudes et rencontres> Pastorales > Évian 2014 > Accueil de l'étranger (surtout « version longue »)

de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », ou « toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté, » ce qui inclut des journalistes, cas que j'ai connu.

La France accorde aussi sa protection (« protection subsidiaire ») à la personne qui établit « qu'elle est exposée dans son pays à la peine de mort, à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou, s'agissant d'un civil, à une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international ». La France accepte ainsi de protéger les femmes et les enfants qui veulent échapper à la mutilation, l'excision et ceux qui fuient la guerre.

Fuir à cause de la famine, fuir pour chercher une vie meilleure ailleurs, cela n'est pas couvert par la Convention de Genève, et on parlera de migrants plutôt que de demandeurs d'asile.

La France est obligée d'appliquer la Convention de Genève. Mais il y a une subtilité. Si un réfugié arrive d'abord dans un autre pays de l'Union Européenne, c'est dans ce pays qu'il doit poser sa demande d'asile : c'est ce qu'on appelle la procédure de Dublin (Dublin 3, plus exactement). S'il a laissé ses empreintes digitales ou montré une carte d'identité, en Italie ou en Grèce, par exemple, Dublin 3 dit que c'est là que sa demande doit être examinée, c'est là qu'il doit être accueilli. Et s'il est allé plus loin, vers la France, par exemple, il doit retourner dans le premier pays pour faire toutes ses démarches².

C'était peut-être praticable au moment où cela a été décidé, pour faire face à l'immigration venue des pays de l'Est. Mais aujourd'hui, c'est impossible à gérer. Les centaines de milliers de pauvres diables qui traversent la Méditerranée n'ont pas tous vocation à rester en Grèce ou en Italie. Ce n'est pas ce qu'ils veulent, la plupart. Ils ont peut-être de la famille ou des amis ailleurs. Et le Nord de l'Europe ne peut pas décemment dire que seuls les Grecs et les Italiens doivent payer la note.

Selon un article de 2012³, si la France est le pays d'Europe qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile (51 600 en 2010), elle n'est pas la plus magnanime. En 2009, l'Allemagne a accordé 12 055 fois sa protection et le Royaume-Uni 12 510 fois. La France, elle, a accordé le statut de réfugié à 10 415 personnes (10 340 en 2010).

Pourquoi en France 80 % des demandeurs d'asile sont-ils déboutés ? Il y a plusieurs raisons, je vais les citer dans un certain ordre logique.

² « Les migrants d'Érythrée, du Soudan-Darfour, d'Irak, de Syrie ne peuvent pas être expulsés dans leur pays d'origine. Mais s'ils sont dublinés (s'ils ont été enregistrés dans un autre pays lors de leur arrivée en Europe), alors nous pouvons les renvoyer dans ce pays. » (La préfète du Pas-de-Calais, dans « La Voix du Nord », 2 juillet 2016.)

³ Voir annexe, citant *Terra eco* N° 26 de juin 2012

Une raison importante, c'est que leur histoire ne tient pas la route. Ils ont peut-être acheté une histoire à un compatriote ou sur Internet. Ou l'histoire est vraie dans l'ensemble, mais ils l'ont embellie. Ils disent venir de telle ville, tel pays – mais ils mentent. « Vous venez d'Érythrée, c'est cela ? De quelle ville ? De quel quartier ? Dites, vous qui aimez le foot, où se trouve le stade ? Et quand on sort du stade après le match, qu'est-ce qu'on voit ? »

C'est peut-être solide jusque là. L'histoire tient la route, vous convaincrat vous et moi, mais la personne ne peut rien prouver. Vous dites que vous militiez pour les droits des femmes : vous avez des photos qui le prouvent ? (Des photos de femmes en terre d'islam !) Des articles de presse ? Vous étiez dans une association : vous pouvez le prouver ? Votre collaborateur a été tué : vous pouvez le prouver ? Vous avez été obligé de mettre votre famille en lieu sûr : vous avez des témoignages pour le prouver ? » Quelqu'un qui s'est sauvé in extremis n'a pas du tout pensé aux preuves qui convaincraient un tribunal français.

Supposons maintenant que l'histoire est vraie et que la personne peut prouver que c'est vraie. Il reste un dernier facteur de tri. Est-il légitime de demander la protection de la France ? Dans votre pays, le Pakistan, il n'y a pas une constitution qui garantisse les droits des femmes et la liberté de culte ? Dans votre pays, la Côte d'Ivoire, il n'y a pas de villes sûres, de régions sûres ? En Algérie, il n'y a pas de police, il n'y a pas de justice ? Mais c'est à votre propre pays de vous protéger, la France n'est pas concernée, la Convention de Genève ne s'applique pas.

Du jour au lendemain, la personne se trouve à la rue, avec sa famille si elle en a une, elle relève du 115, saturé, des associations caritatives, saturées. Une chose est certaine, elle ne retournera pas au pays. Elle fait partie des migrants.

Qu'est-ce qui se passe quand quelqu'un n'obtient pas un titre de séjour ?

- Il ne reçoit pas forcément une OQTF ou Obligation de Quitter le Territoire Français
- Il peut faire appel, et sa demande d'aide juridictionnelle suspendra les procédures
- Il peut apporter de nouveaux éléments, faire une nouvelle démarche
- Il peut changer de démarche : demander un titre de séjour pour vie privée et familiale, travail, santé...
- Il peut choisir une forme de clandestinité. Il faut tenir 5 ans (avec enfants) ou 10 ans ! (travailler au noir, c'est un manque à gagner pour l'État)

Les démarches compliquées

Avant de quitter le terrain de la loi et des démarches, j'aimerais vous faire découvrir le concret de ce qui se passe en Seine-et-Marne. Les démarches sont

compliquées. Il faut tout prouver. Travailler depuis 5 ans, et le prouver : même pour le travail au noir (relevés bancaires, feuilles d'imposition...). Il y a même une case pour ceux qui ont travaillé sous le nom de quelqu'un d'autre. Prouver 5 ou 10 ans de présence ininterrompue – semestre par semestre. Chez une amie catholique j'ai vu un homme qui mettait au point un dossier avec 80 photocopies à envoyer, avec accusé de réception. Et derrière, il y avait un employé de la préfecture qui vérifié la qualité des preuves et leur date. Une lettre de la préfecture, une contravention : cela vient de l'État, il ne faut qu'un document par semestre. Un courrier de l'école, de ce qui peut être assimilé à une administration : deux preuves par semestre. Une attestation de la part d'une association, une ordonnance médicale... trois preuves par semestre. Et voilà un malheureux fonctionnaire à la préfecture de Melun qui prend un imprimé et qui coche, semestre par semestre, la présence dans le dossier d'une, deux ou trois pièces par semestre.

Le compliqué des démarches. À Melun, la queue devant la préfecture se forme dès 20h, 22h la veille, pour l'ouverture à 9h le lendemain. Le journal *Le Parisien*, en deux articles différents, a parlé d'un Colombien de 73 ans qui cherchait à renouveler son titre de séjour et qui cet hiver a passé la nuit dehors. Idem pour une femme enceinte avec un ou deux enfants qui a passé la nuit sur place. Et que font ceux qui ne sont pas reçus dans la journée ? Ils restent pour le lendemain. Ils perdent un ou deux jours de salaire. Quand ils ne tombent pas malade. L'administration est débordée.

Le compliqué des démarches. À Melun, comme partout, une demande de titre de séjour doit être traité dans le 4 mois. En l'absence de réponse, elle est supposée être négative. Mais la préfecture a dit aux associations qu'il fallait compter six mois ou plus pour traiter les dossiers. Donc au bout des quatre mois, les associations préconisent de demander à la préfecture les motifs de son supposé refus – et d'après la loi la préfecture doit répondre. Encore des accusés de réception, encore des courriers !

Le compliqué des démarches. L'État s'est engagé à traiter les demandes d'asile dans un délai de trois jours, ce qui permet aux demandeurs d'asile de trouver rapidement une place dans un centre. Mais il n'y a pas assez de places. Et pas assez de fonctionnaires pour traiter les demandes. À Melun, donc, comme dans beaucoup d'autres endroits, la préfecture externalise le traitement des demandes vers des associations – qu'elle est censé financer. L'année dernière il a fallu attendre deux mois ou plus avant d'être reçu par l'une de ces associations, parce qu'elles n'avaient pas les fonds qu'il fallait pour employer du personnel. Une fois que l'association a préparé le dossier, elle le transmet à la préfecture, qui, par miracle, agit dans les trois jours. Ouf, l'honneur est sauf !

Je n'ose pas imaginer le nombre de fonctionnaires qui sont affectés à ce genre de tâche, la paperasse sans fin, les tribunaux administratifs encombrés, les policiers

mobilisés, les procédures en appel, les placements en rétention que la justice annule... Nous ne pouvons pas mieux faire ? Alors que selon certains discours il faut expulser tous les sans papiers et réduire le nombre de fonctionnaires. C'est l'un ou l'autre !

La migration : dans l'histoire

Passons donc à la migration en général.

Un mot d'histoire d'abord. L'immigration, c'est vieux comme le monde. Abraham a quitté Our, dans le sud de l'Irak, a remonté le cours de l'Euphrate, puis est descendu pour s'installer dans ce qui s'appelait à l'époque Canaan. Les habitants ne l'ont pas tous apprécié.

Les descendants d'Abraham se sont installés en Égypte, pour fuir la famine. Mais ils se sont trop bien débrouillés, ils sont devenus trop nombreux, et les Égyptiens ont les ont maltraités. C'était la fuite, l'exode, pour des centaines de milliers de personnes. Ils ont traversé la mer, ils ont traversé le désert, ils ont trouvé la frontière d'Édom fermée. A l'Est du Jourdain ils ont dû forcer le passage chez des rois qui ne voulaient pas qu'ils traversent leur territoire. Ils ont traversé le Jourdain pour conquérir Canaan.

À l'époque des rois, il y a eu en Israël de nombreuses déportations. Et de nombreuses personnes se sont exilés pour échapper à la guerre – comme ceux qui sont allés en Égypte du temps de Jérémie. C'était pareil au temps des Romains.

Les premières Églises chrétiennes de la Gaule étaient composées essentiellement de Grecs. Les martyres de Lyon en 177 était des Grecs. La Gaule et nos ancêtres les Gaulois ? Mais c'était des Celtes, venus de l'Est ! Nous sommes maintenant des Français, portant le nom d'une grande tribu germanique, les Francs.

Dans la France moderne, il y a eu des vagues d'immigration : des Arméniens, fuyant le génocide ; des Polonais, pour travailler dans les mines du Nord ; des Italiens qui dans les années 1930 représentaient 20 habitants pour 1000 (ou 2 %), ce qu'aucune autre nationalité n'a jamais atteint⁴. Des Espagnols, fuyant guerre civile. Des Juifs, essayant de fuir l'Allemagne nazie. Des Maghrébins, citoyens français, cherchant un emploi mieux payé que chez eux. Des pieds-noirs, chassés de l'Afrique du nord. Des harkis, fuyant – pour les plus chanceux – le massacre. Les boat-people du Sud-Est asiatique, fuyant Pol Pot et ses semblables. Des Européens de l'Est, cherchant une vie meilleure. Des Congolais, des Somaliens, des Érythréens, des Syriens, des Afghans, par centaines de milliers, fuyant désespérément une pauvreté écrasante, la dictature et la guerre.

⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ia22

Aujourd'hui nous vivons des déplacements de population qui n'ont pas de parallèle en Europe depuis la seconde guerre mondiale.

Comment est-ce que la France accueille les étrangers qui arrivent sur son sol ? Je crois qu'on peut dire que le bilan est mitigé. Sur le plan des actions individuelles et de l'accueil de familles dispersées ici ou là, il y a toujours eu de belles choses. Parmi les plus belles, l'accueil des enfants juifs au Chambon-sur-Lignon. Dernièrement, le *Midi Libre* a mentionné la famille Dufoix, qui accueille 9 réfugiés syriens à Nîmes⁵. Mais devant un afflux massif de réfugiés, la France a parfois montré le visage de la peur, de la xénophobie et de la cruauté même. On disait des Italiens et des Polonais qu'ils n'allaient jamais s'intégrer, car leur catholicisme n'était pas le même que le nôtre. Un membre de cette Église de Nîmes m'a parlé du « camp de concentration » d'Argelès-sur-Mer où ses parents étaient parqués, et d'Espagnols qui préféraient un camp franquiste à un camp français. La presse a relayé le témoignage d'un harki ayant servi sept ans sous les couleurs françaises, et qui a été accueilli en France avec seulement deux couvertures de l'armée comme cadeau de bienvenue.

A ce sujet, voici ce que le chef de l'État a déclaré le 25 septembre 2016⁶ : « Je reconnais les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans des camps en France. »

Aujourd'hui, devant un problème massif, c'est le même bilan mitigé. Une Église évangélique à Calais vient en aide aux réfugiés : c'est la France généreuse. Après des dégradations répétées, l'église a été incendiée⁷. C'est la France xénophobe. Il y a un décalage énorme entre les discours publics et l'engagement de certains au raz des pâquerettes. Et ceux qui s'engagent, ce sont souvent soit des militants de gauche, soit des chrétiens catholiques ou évangéliques⁸.

J'espère que je n'ai pas triché en vous racontant tout cela. J'aimerais en faire deux commentaires, qui vont peut-être vous faire réagir.

Les migrations d'aujourd'hui : notre part de responsabilité

La première, c'est que dans les tensions et difficultés actuelles, nous avons notre part de responsabilité. Une part seulement, mais une part réelle.

Comment se fait-il qu'il y a tant de maghrébins dans le sud de la France et à Paris ? C'est que dans un premier temps l'immigration s'est fait dans l'autre sens, et

⁵ *Midi Libre* du 4 mai 2016.

⁶ Selon *Le Parisien* du 26 septembre 2016

⁷ L'Église des Deux Caps, membre des Assemblées de Dieu, donc du CNEF.

⁸ Voir, dans les annexes, le puissant texte du maire d'Arceuil, datant du 29 septembre 2016.

nous avons colonisé leurs pays. Puis, citoyens français, ils sont par dizaines de milliers, pour travailler bon marché dans nos usines. Nous avons découvert que c'était des êtres humains, avec leur famille et leur religion. Les odeurs de leur cuisine n'étaient pas nos odeurs⁹.

Comment se fait-il que l'Afrique est si pauvre ? Bien sûr, ils étaient à l'écart du développement économique et culturel de l'Europe, depuis les Romains. Bien sûr, les dictateurs et leur clan familial siphonnent les finances de leur pays. Bien sûr certaines pratiques traditionnelles militent contre le progrès. Bien sûr, des guerres ethniques ravagent encore le Congo et le Soudan. Mais qu'avons-nous fait depuis le XV^e siècle pour que l'Afrique progresse ? Il y a eu de belles initiatives. Mais aussi la traite des noirs, l'exploitation sans retenue des ressources, la non-formation d'une élite capable de diriger le pays après l'indépendance. Et après l'indépendance politique, rien n'a changé, sinon en pire, pour le commerce hautement inéquitable, qui garde les populations dans la dépendance et la pauvreté. Nous ne sommes pas du tout seuls responsables de l'état actuel de l'Afrique. Les Africains eux-mêmes en sont responsables aussi. Les Arabes étaient esclavagistes avant les Blancs. Nous ne sommes pas seuls responsables, mais nous avons notre part de responsabilité. Ce qui devrait modérer certains discours.

Souviens-toi !

Mon deuxième commentaire repose sur une idée biblique. Souviens-toi.

Dans une liturgie juive¹⁰, lors du repas de la Pâque, le plus jeune demande : « En quoi ce soir se distingue-t-il des autres soirs ? » Il y a quatre réponses qui portent sur le repas lui-même, différent des autres repas. Puis tous proclament : « Nous avons été esclaves de Pharaon en Égypte et l'Éternel, notre Dieu nous a fait sortir de ce pays par sa main puissante et son bras étendu. » Nous, en 2016, nous étions esclaves de Pharaon en Égypte.

Nous autres avons été chassés d'Algérie. Nous avons fui le régime de Franco. Nous avons échappé aux Turcs. Nous avons échappé aux troupes de Louis XIV et nous avons trouvé refuge en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. Nous aussi – nous chrétiens, héritiers du peuple juif – nous étions esclaves en Égypte. Nous sommes solidaires de ceux qui fuient, car leur histoire est la nôtre.

Ce matin nous avons cité le Deutéronome : « Vous aussi, vous aimerez l'étranger parmi vous, car vous avez été étrangers en Égypte » (Dt 10.19). Notre histoire nous oblige à nous mettre à la place des réfugiés.

⁹ Référence à une phrase de Jacques Chirac, en 1991, parlant de « bruit et d'odeurs ».

¹⁰ Citée d'après la *Haggadah messianique de Pessah*, distribué par *Juifs pour Jésus*

Réalités et idées reçues

Combien y a-t-il d'immigrés en France ?

J'ai vu une étude qui parlait¹¹ de 8 % d'étrangers au sein de la population pour la France contre 12 % pour l'Allemagne. Wikipédia¹², se basant sur les chiffres de l'ONU, nous met plutôt à égalité avec l'Allemagne, à 12 %, dont un petit tiers venu de l'Union européenne. C'est que notre essor économique, notre stabilité politique et notre démocratie attirent les gens du monde entier. En 2013, le solde migratoire était de + 33.000 personnes¹³. Nous sommes loin des fantasmes.

Si le solde migratoire est de + 33.000, il faut tout de même parler des migrants qui arrivent, plutôt que des Français qui s'expatrient ou des étrangers qui rentrent. La France accueille 200.000 migrants par an, ce qui en fait un des pays les plus fermés au sein de l'OCDE. Seul le Japon, réputé pour être très hermétique, fait mieux. Notre solde migratoire, de 1,2 ‰, "c'est environ deux fois moins que celui observé au cours des années 1960 dans notre pays et d'un niveau incomparable aux sommets atteints par certains de nos voisins tels que l'Allemagne (10 ‰), le Royaume-Uni (5 ‰) et sans aucune mesure avec les taux en Espagne au début des années 2000 (15 ‰)"¹⁴.

La France est loin d'être le pays qui accueille le plus de monde !

D'où viennent les immigrés ?

« Depuis un siècle et demi, le niveau de développement économique de la France et ses liens avec ses anciennes colonies, en font une terre d'immigration. Au fil de notre Histoire, un très grand nombre de nationalités se sont établies sur notre sol, en provenance d'Europe, d'Afrique ou d'Asie notamment.

Parmi les 5,6 millions d'immigrés présents aujourd'hui dans l'Hexagone, deux millions sont venus d'Europe, soit 37 % (données 2011). 2,3 millions d'immigrés viennent d'Afrique (43 % du total), le plus souvent du Maghreb, notamment du Maroc (660 000) et d'Algérie (720 000)... L'immigration d'Afrique sub-saharienne reste modeste mais augmente à partir des années 1980. 770 000 immigrés viennent d'Asie (14 % du total), dont 250 000 de Turquie, migration qui s'est accrue à partir des années 1970.

L'immigration en provenance des pays "riches" d'Europe n'est pas négligeable.

¹¹ Diaporama diffusé par le groupe EELV de Melun-Val de Seine, à partir de l'audit réalisé à l'Assemblée nationale entre juin 2010 et mars 2011 par le collectif « Cette France-là ». Les travaux étaient consultables sur le site de Mediapart ou Daily Motion.

¹² Consulté le 1^{er} mai 2014

¹³ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ia22, citant les deniers chiffres de janvier 2015

¹⁴ Voir annexe, citant *L'immigration coûte cher à la France, qu'en pensent les économistes?*, de Xavier Chojnicki et Lionel Ragot, aux éditions Eyrolles et Les Echos Editions,

390 000 personnes viennent d'Allemagne, de Belgique et du Royaume-Uni. 36 000 immigrés sont venus des États-Unis. "L'exil fiscal" des Français est très médiatisé, mais notre pays attire aussi un grand nombre d'actifs et de retraités aisés qui viennent s'y établir. »¹⁵

Combien l'immigration coûte-t-elle à l'économie ?

Je cite l'économiste Lionel Ragot, professeur d'économie à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense et chercheur : « Nous montrons que les immigrés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de certaines aides sociales, notamment pour les allocations chômage et le RMI, à caractéristiques identiques entre natifs et immigrés. Mais nous avons évalué pour l'année 2005 l'impact sur les finances publiques de la population immigrée, celui-ci était légèrement positif. La différence entre ce qu'elle verse et ce qu'elle reçoit atteint un montant de 3,9 milliards d'euros au bénéfice du budget des administrations publiques. L'explication principale provient d'une structure par âge plus jeune des immigrés par rapport aux autochtones. La même méthode appliquée à une autre année pourrait toutefois aboutir à un résultat négatif, mais toujours modéré ». Nous sommes loin des fantasmes.

Je l'ai lu, je l'ai aussi entendu à France-Info : les immigrés en situation régulière contribuent plus aux caisses de la Sécurité sociale qu'ils n'en retirent¹⁶. C'est normal, ils sont majoritairement en âge de travailler et ils travaillent ! Les étrangers en situation irrégulière n'ont droit à presque rien.

Il y a un énorme décalage entre les faits et le fantasme¹⁷.

Les immigrés prennent-ils le travail des Français ?

Je vais citer le même article que tout à l'heure¹⁸

« Les immigrés trustent-ils l'emploi des « nationaux » ? « Une idée répandue prétend que (...) les nouveaux arrivants "volent nos emplois" s'ils trouvent un travail », constate l'ONU dans son rapport mondial sur le développement humain de 2009. Mais le texte s'empresse de mettre à mal ce cliché : « L'immigration accroît l'emploi et il n'existe aucune preuve d'un effet d'éviction sur les autochtones. » Plus mobiles géographiquement, plus enclins à accepter des métiers dont les nationaux ne veulent plus (garde d'enfants, soins aux personnes âgées, restauration, hôtellerie, bâtiment, travaux saisonniers dans l'agriculture...), les migrants peu qualifiés « complètent généralement la force de travail locale en Europe », affirme le rapport de l'ONU. En France, 63 % des immigrés occupent en effet des emplois d'ouvriers ou

¹⁵ <http://www.observationsociete.fr/do%c3%b9-viennent-les-immigr%c3%a9s>, article du 22.04.2016

¹⁶ Voir diaporama op. cit., se référant à des études de l'INSEE.

¹⁷ Dans les échanges après la conférence, il a été fait mention d'une étude récente (4^e trimestre 2015) qui attribuait la relance de l'économie suédois à l'arrivée des migrants, dont il fallait s'occuper de mille et une manières.

¹⁸ Voir annexe, citant *Terra eco* N° 26 de juin 2012

d'employés, contre 51 % dans le reste de la population active¹⁹. Dans certaines régions, ce phénomène est encore plus criant. Ainsi, en Île-de-France, dans les entreprises de nettoyage, sept salariés sur dix sont immigrés. Le rapport public « Les métiers en 2015 », publié en janvier par le Centre d'analyse stratégique est sans équivoque : « *Pour les emplois peu qualifiés, l'immigration alimente massivement le marché du travail francilien.* »

Les ministres du Travail et de l'Intérieur, Xavier Bertrand et Claude Guéant, déclaraient vouloir réduire l'immigration liée au travail pour favoriser la formation des chômeurs nationaux. Une logique dénoncée par le Medef. Interrogé par *Terra eco*, le syndicat patronal avait martelé à l'époque : « *Quand une entreprise ouvre un poste, elle cherche d'abord à le pourvoir en France. Ce n'est qu'une fois qu'elle a montré qu'elle n'a trouvé personne qu'elle peut ouvrir son poste aux étrangers. Il n'y a donc pas de concurrence entre Français et étrangers.* » Penser améliorer l'emploi des Français en réduisant les flux migratoires est une vue « à court terme », avait jugé la ministre de l'Économie, Christine Lagarde : « *Dans le long terme on aura besoin de main-d'œuvre, on aura besoin d'effectifs salariés formés.* » Réduire l'immigration légale pourrait non seulement augmenter certaines tensions sur le marché de l'emploi, mais aussi alimenter le travail au noir et donc l'immigration illégale ».

Selon une étude de l'INSEE faite en 2008-2009, entre 12 et 25 % des immigrés sont diplômés de l'enseignement supérieur²⁰. Ils représentent donc une chance pour la France. Mais il faut reconnaître en même temps que certaines catégories posent aux français blancs des problèmes réels ou imaginaires. La couleur de la peau va dire pendant des générations que l'autre est différent : elle suscite des peurs sans fondement. Le renforcement de la place de l'Islam pose un problème plus sérieux dans la mesure où tous n'ont pas tourné le dos à l'extrémisme. Mais même là, le racisme a tout faux, parce qu'il ne reconnaît pas la diversité des cultures musulmanes et la diversité des gens.

Les peurs et les fantasmes

On dit souvent qu'il y a trop d'immigrés ! Qui le dit ? A mon sens, à la fois des gens qui peuvent se dire légitimement inquiets pour leur identité, et à la fois des gens qui gambergent.

Dans notre département de Seine-et-Marne, le Front national est fort dans les zones rurales, là où il n'y a pas beaucoup d'étrangers. Dans la votation du 30

¹⁹ « L'activité des immigrés en 2007 », Institut national de la statistique et des études économiques.

²⁰ Ma source : Diaporama diffusé par le groupe EELV de Melun-Val de Seine, à partir de l'audit réalisé à l'Assemblée nationale entre juin 2010 et mars 2011 par le collectif « Cette France-là ». Les travaux étaient consultables sur le site de Mediapart ou Daily Motion.

novembre 2014 en Suisse, ce ne sont pas les cantons qui accueillent le plus d'étrangers, comme Genève, qui ont voté la limitation de l'immigration, ce sont les cantons ruraux et montagnards. Le refus de l'immigré est fort là où il n'y a pas d'immigrés. On gamberge !

Par contre, dans certaines villes, l'Européen va avoir l'impression de ne pas être chez lui. A Trappes, par exemple, à Torcy, à Bradford en Angleterre, dans plusieurs villes du Sud de la France. Mais ce n'est pas l'immigration d'aujourd'hui qui fait que l'autre s'installe dans ma ville et en change le visage. C'est l'immigration d'hier. Ces derniers temps, la plupart des terroristes qui ont sévi en France étaient français, ce n'était pas des migrants. Le problème n'est pas l'immigration d'aujourd'hui, mais celle d'hier, et d'une intégration ratée.

Je ne veux pas faire dans l'angélisme : il y a bien des populations où le risque d'intégrisme religieux est fort, des communautés où la délinquance semble bien installée. Mais le racisme ordinaire touche des gens qui travaillent, qui paient leurs impôts, qui construisent la société de demain. Moi, naturalisé français aux yeux bleus et aux cheveux clairs, je ne rencontre pas ce genre de rejet. Pourquoi ? Parce que je n'ai pas une tête d'immigré.

Le bidonville de Calais

Il faut fermer l'immense bidonville de Calais ! Je ne peux m'empêcher de penser à la fermeture du bidonville de Sangatte. Elle s'est reconstruit ailleurs, à Calais, justement. Mais je pense aussi au maire de Grande-Synthe, ville de 21.00 habitants située entre Calais et Dunkerque. Devant la misère de tous ces gens qui campaient dans sa ville, et malgré l'opposition déterminée de la préfète et du Ministre de l'Intérieur, il a ouvert un lieu d'accueil d'environ 1500 places²¹, aux normes humanitaires internationales. Il a fait monter des chalets et des tentes chauffées. On l'accusait de créer un appel d'air, on prédisait la catastrophe. Mais progressivement, en aidant les migrants à définir un projet de vie cohérent, en les orientant correctement, il a vu les effectifs baisser et il a pu démonter une partie des installations. Accessoirement, il a limité les dégâts en termes de santé publique. La population accueillie s'est stabilisée autour de 700 personnes, mais la destruction prochaine du bidonville de Calais pourrait poser des problèmes²². En tout cas, l'humanisme de ce maire semble plus efficace que la xénophobie.

Les politiques réclament la fermeture du camp de Calais. Vous avez vu comment certains ont réagi lorsque le Ministère de l'Intérieur a décidé de répartir les 8.000 – 10.000 personnes sur tout le territoire, au pro rata des capacités des

²¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande-Synthe> parle d'un projet de 2.500 places

²² Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20161007.AFP9164/migrants-le-camp-de-grande-synthe-havre-de-repos-rattrape-par-la-fin-de-la-jungle-a-calais.html>

département ? En Rhône-Alpes, c'était scandaleux. À Béziers, la mairie a fait placarder des affiches pour dénoncer cette politique – pour 40 migrants²³. « Ca y est, ils arrivent, les migrants dans notre centre-ville » : et bien entendu, sur l'affiche, ce sont des hommes barbus. En Seine-et-Marne, à côté d'Ozoir, les hôtels sociaux vont accueillir 180 migrants. Le maire de Roissy-en-Brie a tout de suite dit son opposition ; madame la maire de Pontault-Combault s'est organisée au plus vite pour faire face, et la population a apporté vêtements et nourriture. Eh oui, c'est comme Argelès, comme les harkis...

Le démantèlement du camp de Calais suscite de nombreuses inquiétudes. Il y aurait quelque 1300 mineurs dans le camp, dont 900 sans aucune famille²⁴. C'est sur le tard que les autorités ont pris conscience du problème et ont négocié au compte-goutte quelques arrangements avec le Royaume-Uni.

Il y aurait au total entre 8.000 et 10.000 personnes à déplacer²⁵. Il n'y a pas assez de transports. Il n'y a pas assez de places en centre d'accueil et d'orientation (CAO) : il faudrait ouvrir 9000 places, mais les blocages sont nombreux²⁶. Une fois la demande d'asile traitée, il n'y a pas assez de places en CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) : le ministre de l'Intérieur estime qu'un cinquième du parc est occupé par des personnes « en présence indue » (9.220 personnes) et pousse les préfets à les faire partir²⁷. Elles se trouveraient donc à la rue, à la merci du 115, saturé, et sous le coup d'une OQTF. Mais il n'y a pas assez de fonctionnaires pour traiter les nouvelles demandes et les appels, pas assez de personnels judiciaires pour les juger, pas assez de places dans les centres de rétention, pas assez de policiers pour accompagner les expulsés ... et pas grande enthousiasme chez les pilotes pour les prendre à bord

On le voit bien : le langage de la fermeté cache une grande impréparation administrative, un manque criant de ressources, et en fin de compte une absence totale d'humanisme. Car ces chiffres qu'on l'on promène partout, ce sont des êtres humains, des hommes, des femmes et des enfants.

Conclusion : Michel Rocard et la parabole du colibri

En novembre 1989, Michel Rocard, premier ministre, a déclaré sur TF1 que la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde. À la même époque, devant la Cimade qui célébrait ses 50 ans, il a atténué un peu ses propos en disant « La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part ». Selon *Le Monde diplomatique*, c'est en réalité la ligne dure qui a prédominé dans son action politique et ses discours. Depuis, Michel Rocard a essayé

²³ France-Info, 13 octobre 2016, à 7h15

²⁴ *Le Parisien* du 17 octobre 2016.

²⁵ Les autorités parlent de 6.500, *ibid.*

²⁶ <http://www.humanite.fr/cazeneuve-demantele-calais-et-ouvre-la-chasse-aux-sans-papiers-617476>

²⁷ Dans une lettre du 15 septembre 2016 que *L'Humanité* s'est procurée.

de se dédouaner, en affirmant – à tort – que ses propos de 1989 ont été tronqués et déformés. Mais je veux tout de même prendre pour argent comptant ce qu’il a dit 20 ans plus tard, pour les 70 ans de la Cimade : « La France et l’Europe peuvent et doivent accueillir toute la part qui leur revient de la misère du monde. [...] Que nous ne puissions à nous seuls prendre en charge la totalité de la misère mondiale ne nous dispense nullement de devoir la soulager autant qu’il nous est possible.²⁸ »

Nous sommes en Guyane, et la forêt brûle. Certains animaux fuient. D’autres s’immergent dans les marigots. D’autres se tiennent à bonne distance et regardent. Ils aperçoivent un colibri, un tout petit oiseau, qui fait des allers-retours incessants. Il prend une goutte d’eau dans le marigot et la dépose sur une petite braise qui autrement s’enflammerait. Autour de lui, les flammes rugissent. Et, près du marigot, les autres animaux ricanent. « Mais qu’est-ce tu fais-là ? - Je fais ma part, dit le colibri ». Et nous ?

²⁸ Voir <http://www.lacimade.org/ce-que-michel-rocard-a-dit-a-la-cimade/> et les extraits de ce discours cités en annexe.